

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

JAN 16 1981



UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

2059^e SÉANCE : 31 JANVIER 1978

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2059)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12538);	
b) Note du Secrétaire général (S/12536)	1

12 p.

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2059e SEANCE

Tenue à New York le mardi 31 janvier 1978, à 10 h 30.

Président : M. L. O. HARRIMAN (Nigéria).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2059)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
 - a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies
 - b) Note du Secrétaire général (S/12536).

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

- a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12538);
- b) Note du Secrétaire général (S/12536)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 2058^e séance, j'invite les représentants de l'Ouganda et de la Suède à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mwangaguhunga (Ouganda) et M. Thunborg (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du texte de deux projets de résolution présentés par le Gabon, Maurice et le Nigéria dans les documents S/12547 et S/12548.

3. Le premier orateur est M. Johnnie Makatini, à qui le Conseil a adressé une invitation lors de sa 2056^e séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. MAKATINI (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons très cordialement de votre accession à la présidence au cours de ce mois qui marque le commencement de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*. Le fait que le Conseil se réunisse sous votre direction est d'une grande importance pour notre organisation car c'est dans votre pays fraternel, le Nigéria, et sous la présidence de M. Joseph Garba, commissaire aux affaires extérieures, que la communauté internationale a pris des décisions d'une grande portée en faveur de la promotion de la lutte contre l'*apartheid*. Pour assurer que l'Assemblée générale ratifie ces décisions destinées à compléter les efforts de notre peuple, dont la lutte est entrée dans une phase décisive et irréversible, et puisse y donner suite, le Commissaire aux affaires extérieures s'est joint à nous à New York pour présenter ces décisions à l'Assemblée générale.

5. Ce n'était pas là la première preuve donnée par votre pays de sa ferme intention de jouer un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance totale et véritable de notre continent. Cet engagement a trouvé une preuve éloquentes en 1975 sous la forme de l'acte de solidarité du Nigéria à l'égard de la République populaire d'Angola, lorsque, agissant de concert avec les autres nations éprises de justice et de liberté, le Nigéria a aidé le peuple angolais, sous la conduite du Movimento Popular de Libertação de Angola, à s'opposer à l'expansionnisme de l'*apartheid*. C'est en raison de ces brillants précédents que, malgré une campagne impérialiste orchestrée au plus haut point et dont l'objectif est maintenant d'une clarté absolue, nous restons convaincus que les forces du Nigéria serviront toujours à promouvoir les objectifs africains dans l'ensemble de l'Afrique australe. C'est la raison pour laquelle nous sommes convaincus que, sous votre conduite, les débats du Conseil seront couronnés de succès et se traduiront par des décisions dont l'effet sera d'isoler davantage le régime de Pretoria et de renforcer la puissance de frappe du mouvement de libération.

6. L'African National Congress (ANC) attache une très grande importance aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session. La liste comprend les projets de résolution qui ont essuyé le veto de trois membres permanents du Conseil de sécurité, de même que les résolutions que le Conseil a adoptées à l'unanimité. Tout au long de la longue histoire de notre lutte, nous n'avons jamais été aussi sûrs de la victoire. Nous sommes parvenus à une étape marquée par l'attitude militante de notre peuple et sa détermination toujours croissante et irréversible d'affronter le monstre de l'*apartheid* armes en main et de ne pas trahir la solidarité agissante que

l'humanité progressiste du monde entier accorde de plus en plus à l'appui de notre juste lutte.

7. Tous ceux qui suivent de près la situation en Afrique du Sud savent maintenant que Umkonto We Sizwe, le fer de lance de la nation et l'aile militaire de l'ANC, n'est pas seulement présente et vigoureuse au sein des masses en colère dans l'ensemble du pays mais a commencé à porter les coups les plus durs à des objectifs ennemis déterminés. Les autorités de Pretoria ont été contraintes de le reconnaître à maintes reprises. La capacité d'organisation politico-militaire de l'ANC continue de s'intensifier à mesure que le réseau d'espionnage de l'ennemi se trouve de plus en plus affaibli par l'élimination de certains de ses collaborateurs les plus importants. Cela s'accompagne de l'installation de communications de type très perfectionné, telles les bombes à tracts périodiques des grandes villes. Ces actes audacieux, accomplis à la barbe de la police et des troupes fascistes, ont semé partout la panique dans la communauté blanche. Le mythe de l'omniprésence de la police fasciste et celui de la stabilité du système d'*apartheid* commencent à craquer, et les déclarations d'hommes tels que Jimmy Kruger, le soi-disant Ministre de la justice, attribuant les troubles urbains à l'ANC, qu'il qualifie de serpent perfide, ne servent qu'à soutenir très fortement le moral des opprimés et à miner profondément celui de la communauté des oppresseurs blancs. Le nombre croissant de réfractaires blancs qui refusent de prendre les armes pour défendre l'*apartheid* et préfèrent quitter le pays en est un témoignage. On peut, d'autre part, en dire autant de la manière extrêmement rapide avec laquelle l'influence de l'ANC s'accroît dans le pays. L'avertissement est de plus en plus clair pour le Blanc moyen, y compris ceux qui jusqu'à présent ont été aveuglés par les bénéfices et les avantages qui leur sont assurés à la sueur et dans le sang de notre peuple.

8. La crise économique toujours plus grave résultant d'une inflation en spirale et d'un taux de chômage blanc sans précédent joue également en faveur de la situation révolutionnaire qui règne dans le pays.

9. Que dire de la conscience et de l'unité d'objectifs au niveau des masses ? L'ANC est véritablement fier de ce qu'il doit à ses fondateurs, de ce qu'il a créé et consolidé au cours d'une longue histoire semée d'obstacles, du noble objectif consistant à être le fer de lance d'un large front uni, qui s'affirme aujourd'hui d'une force puissante et invincible au service de notre révolution. Tout cela guidera sans aucun doute notre peuple en cette période décisive et alors que nous nous trouvons à la croisée des chemins, comme Gatsha Buthelezi l'a dit dans le *New York Times* d'hier.

10. La position adoptée par ce que l'on appelle les communautés asiatiques et métisses, qui rejettent le plan diabolique du régime tendant à instituer des parlements séparés pour mettre en échec la stratégie de l'ANC fondée sur un large front uni de tous les démocrates blancs et noirs, montre clairement le niveau de conscience de notre peuple et sa ferme détermination de serrer les rangs et de concentrer sa puissance de frappe contre l'ennemi commun. Si l'on peut agir de la sorte, c'est grâce à l'influence de plus en plus large de l'ANC en Afrique du Sud comme à l'extérieur, ainsi qu'à sa puissance de plus en plus grande.

Qui plus est, on peut compter sur la ténacité de l'ANC et sur sa résolution de défendre les principes qui sont les siens sur la base d'une charte de la liberté établissant les lignes directrices pour un Etat démocratique s'appuyant sur la volonté du peuple tout entier et qui garantira à chacun l'exercice de ses droits légitimes sans distinction de couleur, de race, de sexe ou de conviction.

11. Tout cela, de même que les contradictions qui s'affirment dans les bantoustans comme le Transkei, constitue le scénario que nous trouvons au lendemain des élections générales racistes au cours desquelles la communauté blanche a renouvelé en masse le mandat de Vorster pour lui permettre de noyer dans le sang les entreprises des Noirs, jeunes et adultes, qui osent défier le statut de l'esclavage.

12. Face à cette situation, et compte tenu aussi de l'isolement international croissant dans lequel s'enfonce le régime, Vorster et ses suppôts ont déclenché un règne de terreur. Je voudrais, à ce stade, attirer l'attention du Conseil sur le danger imminent qui plane sur les combattants de la liberté qui, dans tout le pays, attendent en prison leur procès ou sont actuellement l'objet d'un procès, étant accusés de faire partie de l'ANC. Alors que, dans les cellules et dans les chambres spéciales, on continue de tuer et de torturer, le régime a déclenché une grande opération faisant suite à l'assassinat de sang-froid de Steve Biko et à l'acquiescement de ses assassins.

13. En écoutant notre appel, il est important de se rappeler que selon les statistiques mêmes publiées vers 1965 par l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud était alors responsable de 47 p.100 des exécutions dans le monde. Les preuves abondantes de cas où des témoins ont été fabriqués ou ont été l'objet de manoeuvres d'intimidation montrent la détermination de la police raciste et du ministère public de pendre tous les combattants de la liberté faisant l'objet d'un procès. Les révélations qui ont entouré l'enquête au sujet de Steve Biko font clairement ressortir ce à quoi l'on peut s'attendre à cet égard.

14. Je passe maintenant au procès de Pretoria. A fin septembre 1977, le régime a présenté sa cause contre 11 hommes et une femme accusés d'avoir participé à l'organisation de l'ANC et de s'être livrés à des activités de sabotage. Ces accusés étaient : Mosima Gabriel Sexwale, 24 ans; Naledi Tsiki, 21 ans; Lele Jacob Motaung, 44 ans; Simon Samuel Mohlanyaneng, 23 ans; Elias Tieno Masinga, 24 ans; Martin Mafefo Ramokgadi, 67 ans; Joe Nzingo Ggabi, 48 ans, qui a récemment terminé une peine de 12 ans d'emprisonnement à Robben Island; Petrus Mampogoane Nchabeleng, 50 ans; Nelson Letsabe Diale, 41 ans; Michael Mpandeni Ngubeni, 42 ans; Jacob Seatlholo, 47 ans; Paulina Mamagotla Mohale, 26 ans.

15. Qualifié de procès politique le plus important depuis celui de Rivonia en 1964, on lui a aussi collé l'étiquette de "principal procès de machination". Certains des accusés se voient reprocher d'avoir pris part à la structure centrale clandestine de l'ANC à Johannesburg. Après cinq journées d'audience au cours desquelles il a témoigné, le principal témoin à charge, Ian Rwaxa, a déclaré que la police l'avait brutalisé à plusieurs reprises alors qu'il était en détention

pour l'amener à faire une déclaration et que le témoignage qu'il avait donné devant la justice était faux. Il a dit qu'on l'avait battu jusqu'à le faire saigner du nez et de la bouche et qu'on avait même tenté de l'étouffer avec un foulard. Au cours de cet assaut, il s'est évanoui à deux reprises, et quand il est revenu à lui on l'a menacé de mort à moins qu'il ne coopère. Il a pu voir Mosima Sexwale, l'un des accusés, qui gisait nu, entravé et tremblant dans une autre cellule; lui-même, on l'a contraint à coucher nu, sans couverture. Il a dit au tribunal que la police l'avait brutalisé à d'autres reprises encore et qu'il avait pu voir un autre des accusés, Lele Motaung, qui ne pouvait plus s'asseoir tant il souffrait. On peut trouver tout cela dans le *Rand Daily Mail* du 1^{er} juillet 1977. Le même témoin a encore déclaré : "J'ai écrit ce que le lieutenant m'a dit d'écrire". C'est ce qu'il a dit au tribunal, mais lorsqu'il a demandé au juge de prendre des dispositions pour qu'il soit protégé de la police le juge lui a dit qu'il n'avait pas le pouvoir de le faire.

16. Plus tard, trois hommes – Super Maloi, Matheson Morove et Billy Masethla – qui avaient refusé de témoigner ont été condamnés à six mois de prison. Un autre témoin, Newton Mosime, est revenu sur son témoignage original, disant que ses premières déclarations lui avaient été arrachées au poste de police de Rustenburg. Alec Nchabeleng, quant à lui, a refusé de témoigner contre son père. Tout cela également a paru dans le *Rand Daily Mail*.

17. Nous pourrions continuer ainsi à citer pendant des heures des faits de plus en plus stupéfiants au sujet de ce procès et de douzaines d'autres. Il suffira de dire qu'il en a été de même lors du procès des 10 de Pietermaritzburg, qui ont été condamnés le 25 juillet 1977 à des peines de prison allant de sept ans à la détention à perpétuité, ayant été reconnus coupables de divers chefs en rapport avec la création d'une route d'évasion pour permettre aux recrues de l'ANC de quitter le pays, le recrutement de 43 personnes pour une formation militaire à l'étranger, et pour avoir communiqué avec les exilés de l'ANC.

18. Dans les grandes lignes, ceci vaut aussi pour les six de Springs, qui auraient été des sympathisants de l'ANC et qui ont été accusés d'avoir trempé dans des incidents de sabotage et dans l'explosion d'une "fabrique de bombes" installée dans une maison de Soweto, l'accusation ayant retenu la découverte d'une mitrailleuse, de 10 blocs de TNT, de 40 kg d'explosifs, de grenades à main et de balles, ainsi que d'une publication de l'ANC.

19. La liste des procès de groupes de l'ANC et de particuliers est très longue. Ces courageux combattants de la liberté, qui attendent un soutien du Conseil de sécurité, ne peuvent être sauvés de la pendaison que par un acte rapide du Conseil. Ils mènent une juste lutte qui a été reconnue légitime. Ils sont détenus par un régime criminel et sont menacés d'exécution pour le rôle qu'ils ont joué à la pointe de la lutte dont le Conseil a dit qu'elle était la responsabilité particulière des Nations Unies. Nous demandons ardemment une résolution exigeant leur mise en liberté immédiate et inconditionnelle. Cette année, une partie des mesures contre l'*apartheid* devrait prendre la forme d'une campagne pour le statut de prisonniers de guerre à accorder aux combattants de la liberté mis en prison, tandis que les autorités, les émissaires et les

sympathisants du régime, de même que ceux qui en font l'apologie, devraient être dénoncés et traités comme des criminels de guerre.

20. En examinant les mesures à prendre en face de ces actes de brutalité, le Conseil devrait tenir compte du fait que si la violence contre la population noire a toujours fait partie du style de vie en Afrique du Sud, l'orgie de violence déchaînée actuellement dans les prisons est sans précédent. Des centaines de suspects politiques sont torturés de la manière la plus brutale et la plus systématique. Et, bien que les sévices restent dans l'arsenal des interrogateurs, de longues périodes de mise au secret, la privation d'aliments et de sommeil et diverses combinaisons de tortures physiques et psychologiques sont à l'ordre du jour. Les détenus sont gardés dans l'obscurité pendant des mois, complètement isolés et à la merci de la section de sécurité. Par moments, ils sont interrogés sans interruption pendant plusieurs jours, ne peuvent pas se reposer, sont menacés de mort, contraints à faire des exercices épuisants, à rester debout sur des briques ou à s'accroupir sur des chaises imaginaires, jusqu'à ce que leur esprit et leur corps soient trop las pour distinguer entre l'illusion et la réalité. Et, bien entendu, personne n'a accès aux détenus ni aux renseignements, et on ne peut même pas faire confirmer la détention. Les gens disparaissent purement et simplement. Une personnalité officielle, le général J. J. Swanepoel, a dit que ces dispositions sont "une arme puissante". Van der Bergh, le chef du BOSS, c'est-à-dire le Bureau de la sécurité de l'Etat, qui avait été en prison avec Vorster pendant la seconde guerre mondiale, a salué ces mesures draconiennes disant qu'elles "permettent des mesures législatives et suppriment des dispositions qui empêchaient certaines restrictions". Il a dit cela en 1971; depuis, la situation s'est aggravée d'une manière indescriptible.

21. Pour ce qui est de la déclaration faite au Conseil par M. Donald Woods, nous aurions beaucoup à dire, mais nous ne dirons pas grand-chose car nous aurions préféré avoir un dialogue avec lui.

22. Il était peut-être naïf de notre part d'espérer que M. Woods profiterait d'une occasion qui avait été refusée à notre mouvement par le régime pour approuver officiellement et exprimer en termes clairs et dépourvus d'équivoque, à l'intention du public sud-africain, la position de l'Organisation des Nations Unies, pour faire savoir que l'ONU est en faveur de l'isolement total du régime et appuie le mouvement de libération afin de renverser l'*apartheid* et d'assurer la prise du pouvoir par le peuple. Au lieu de cela, M. Woods a présenté ce qu'il a appelé le dossier véritable de la véritable Afrique du Sud, insinuant ainsi que ce qui s'était passé pendant toutes ces années n'était pas une présentation du dossier véritable de la véritable Afrique du Sud ni du rôle joué par le mouvement de libération et les autres forces, vous tous ici compris.

23. Je préfère donc ne pas m'attarder beaucoup sur cela car on risque de mal interpréter M. Woods, au point de voir dans ce qu'il considère comme une affaire de force morale réelle une position allant en quelque sorte à l'encontre de celle des Nations Unies face à l'*apartheid*.

24. A propos de ce que M. Woods a dit au sujet de la force morale propre à amener des changements, nous tenons à

faire remarquer que l'on ne peut pas reprocher à l'ANC de ne pas avoir recouru à la résistance passive. L'ANC ne le cède à personne lorsqu'il s'agit d'appliquer cette méthode de lutte qui a été la sienne jusqu'en 1960. C'est en présence de la violence fasciste que l'ANC, qui avait fait de cette forme de lutte sa tactique, est parvenue à la décision douloureuse de mettre un point final à ce chapitre. M. Woods ferait bien de se souvenir du rôle joué par le chef Albert Luthuli — rôle qui lui a valu le prix Nobel de la paix. M. Woods se rappellera aussi que le lancement de Umkonto We Sizwe — le fer de lance de la nation — le 16 décembre 1961 était le résultat d'une décision unanime de l'ANC, y compris Luthuli, qui était rentré en Afrique du Sud le 15 décembre après la cérémonie de remise du prix Nobel qui avait eu lieu le 12 décembre à Oslo. Le lendemain, l'Afrique du Sud vibrait sous l'explosion des bombes. C'était la réponse de l'ANC à la communauté internationale : une décision irréversible avait été prise.

25. L'ANC est à l'aise en formulant certaines réserves quant au rôle de M. Woods, car il fait partie d'un grand nombre de démocrates blancs qui ont trouvé un foyer politique sous le couvert du mouvement de libération. Mais nous ne comprenons pas certaines de ses positions.

26. En ce qui concerne les projets de résolution soumis au Conseil, notre position est bien connue. En arrivant à New York, nous avons pensé que le Conseil se verrait présenter une cause conforme à l'espoir de la communauté internationale et à celui du peuple qui lutte en Afrique du Sud, c'est-à-dire qu'il aurait à examiner un projet de résolution portant sur l'embargo du pétrole à destination du régime de Pretoria et un autre portant sur les sanctions économiques en vertu du Chapitre VII de la Charte.

27. Cela me conduit à la question du veto, parce que, jusqu'à présent, nous n'avons pas la preuve que les puissances occidentales aient abandonné leur position traditionnelle d'apposer leur veto à de tels projets de résolution, ce qui conduit certains d'entre nous à se demander si ce n'est pas là une défense systématique de l'*apartheid* qui ferait maintenant partie intégrante de l'impérialisme international.

28. Si paradoxal que ceci puisse paraître, nous sommes arrivés maintenant au point où nous nous félicitons du veto parce qu'il permet de jeter la lumière sur la situation en démasquant les faux amis et en identifiant les ennemis de la cause africaine. Il aide également à préciser la situation au niveau de l'opinion publique dans les pays qui en fait protègent le régime d'*apartheid*. Il facilite la mobilisation que nous voulons réaliser du soutien massif des peuples — nos alliés naturels — dans tous ces pays, car, en dernière analyse, ce sont les populations de ces pays qui aideront leurs dirigeants à jouer un rôle permettant de libérer le monde du fléau de l'*apartheid*, qui menace la paix et la sécurité internationales. Sans une pression constante des populations, même ceux qui sont convaincus qu'il est urgent de modifier la situation se trouvent dans une position de faiblesse. Nous avons toutefois accepté que les deux projets de résolution dont j'ai parlé soient présentés en mars pour répondre en partie au désir des pays occidentaux et leur permettre de voter en faveur des mesures limitées par lesquelles on demande la cessation de nouveaux investissements. A ce propos, je me réjouis

d'avoir été informé que le Groupe africain présenterait les deux projets de résolution au cours du mois de mars.

29. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. David Sibeko, auquel le Conseil a adressé une invitation lors de sa 2056^e séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

30. M. SIBEKO (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous connaissons tous fort bien l'engagement fervent de votre pays et ses remarquables contributions à la lutte pour la libération totale de l'Afrique. De même, votre contribution personnelle à cette lutte au cours d'une carrière longue et brillante, en votre qualité de représentant de la République fédérale du Nigéria, est bien connue. C'est donc un honneur pour l'Afrique que le Nigéria fasse partie du Conseil de sécurité et que ce soit vous qui dirigiez les travaux de cet auguste organisme en ce moment.

31. A la 363^e séance du Comité spécial contre l'*apartheid*¹, la délégation du Pan Africanist Congress a donné un compte rendu détaillé de la vague de procès en cours ou sur le point de se dérouler contre les patriotes d'Azanie accusés en vertu de la loi tristement célèbre contre le terrorisme (*Terrorism Act*) dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Nous avons insisté sur le fait que ces procès étaient en violation flagrante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils faisaient ressortir une situation qui se dégradait rapidement en Afrique du Sud, et nous avons demandé au Président du Comité spécial de s'efforcer de faire convoquer une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation. Le Pan Africanist Congress avait lancé cet appel pleinement conscient du fait que la communauté internationale se préoccupait de plus en plus de la situation en Afrique du Sud, notamment après les massacres de Soweto, le 16 juin 1976, et le soulèvement national qui a suivi dans l'ensemble du pays. Cette préoccupation se reflète dans la résolution 392 (1976) du Conseil, adoptée à l'unanimité le 19 juin 1976, et plus récemment dans la résolution 417 (1977), également adoptée à l'unanimité le 31 octobre 1977. Par ces résolutions, le Conseil demande solennellement au régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud de mettre fin au massacre de ses adversaires africains et de ceux qui luttent contre le régime; il demande également que tous les prisonniers politiques soient libérés et que le régime d'*apartheid* cesse de persécuter ses opposants en ayant recours à la détention, à la torture et à d'autres méthodes barbares utilisées par les forces de sécurité de l'Afrique du Sud.

32. Nul n'ignore que le premier ministre fasciste Vorster et ses compères du parti national néo-nazi ont accueilli ces appels raisonnables avec le mépris coutumier qui les caractérise envers l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique mondiale. Au lieu de prêter attention à ces appels, qui ne constituent que la répétition de ce que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité exigent de l'Afrique du Sud depuis 30 ans, le régime de Vorster ne fait qu'accroître sa répression sanguinaire.

33. Alors que je parle au Conseil, en plus des séquelles des massacres de Soweto, de la détention depuis cette époque

¹ Les comptes rendus des séances du Comité sont publiés sous la cote A/AC.115/SR. ...

de plus de 5 000 personnes, de l'assassinat de Steve Biko et de nombreux autres détenus, du bannissement de 17 organisations de prise de conscience des Noirs de même que d'un groupe anti-*apartheid* dirigé par des Blancs, on assiste à la série de procès politiques dont j'ai déjà parlé. Le procès le plus important en vertu du *Terrorism Act*, comme l'indique le *Rand Daily Mail* de Johannesburg en date du 18 janvier, est celui des 18 hommes qui comparaissent devant un tribunal spécialement créé à cet effet à Bethal, une petite ville perdue dans le Transvaal oriental. Dans ce cas, le ministère public, avec l'acquiescement du juge, fait preuve d'une vindicte qui dépasse toutes les parodies qui sont devenues la règle en Afrique du Sud. Le 16 janvier, le ministère public a refusé rigoureusement de différer de deux mois le procès comme cela avait été demandé afin de permettre à la défense de préparer soigneusement son cas. Comme l'a souligné la défense, qui est dirigée par un très jeune avocat, les accusations, contenues dans un acte de 50 pages, couvrent une période allant de 1963 à 1977. Les emplacements où l'on prétend que les délits ont eu lieu sont situés de tous côtés, y compris dans la prison rigoureusement surveillée de Robben Island, où un certain nombre d'accusés sont enfermés pour d'autres "crimes" politiques et où on allègue qu'ils ont comploté la réorganisation de cellules clandestines du Pan Africanist Congress. Le procureur a cyniquement prétendu que le fait de différer le procès de deux mois "embarrasserait l'Etat" étant donné que la plupart des 165 témoins à charge qu'il a cités se trouvent, comme les accusés, en prison.

34. Le procès a donc commencé hier matin, sans qu'on ait pu le préparer comme il convient et en l'absence d'un porte-parole principal pour la défense, cependant indispensable. Les avocats de la défense n'ont pu rencontrer leurs clients en prison qu'à la fin de l'année dernière. Dans cette affaire, les accusés sont, pour la plupart, des travailleurs ou des étudiants. Il est par conséquent extrêmement difficile pour leurs familles — dont la majorité des accusés étaient au demeurant le soutien — de se procurer l'argent voulu pour régler les honoraires élevés d'un avocat principal. On a estimé que le coût de ce procès, qui sera d'ailleurs un procès-marathon, atteindra au moins 20 000 rands par mois. Les membres du Conseil seront peut-être intéressés d'apprendre qu'au moins deux des épouses des accusés sont également détenues. Il s'agit de Mme Ebeniah Mothopeng, épouse de Zeph Mothopeng, l'accusé numéro un, qui était le secrétaire aux affaires judiciaires du Pan Africanist Congress avant que le parti ne soit interdit en 1960, et de Mme Viki Zungu, épouse de l'accusé numéro neuf, qui était le photographe en chef de *The World*, journal qui, comme le savent les membres du Conseil, est maintenant interdit.

35. Dans l'affaire des 18 de Bethal, la défense avait également demandé que le procès se déroule en un lieu d'Afrique du Sud plus central étant donné que Bethal est un petit bourg et qu'il est difficile pour les Africains de trouver à s'y loger. De plus, cela faciliterait le travail des avocats, dont les bureaux se trouvent à 400 miles de Bethal. Certains membres de la parenté ne vivent pas dans la province du Transvaal et doivent venir du Cap, d'East London, du Transkei et même du Swaziland, l'un des accusés, Alfred Ntshali-Tshali, étant citoyen swazi. Le juge a repoussé la demande de la défense.

36. Les tactiques employées par le ministère public confirment ce dont nous l'avons accusé et ce que la quasi-totalité du monde sait du prétendu système judiciaire en Afrique du Sud : les procès politiques y sont une véritable farce. La plupart des accusés ont été détenus sans jugement pendant plus d'un an; ils ont été soumis à des interrogatoires brutaux et à la torture; la police de sécurité garde les témoins à charge au secret; le juge repousse automatiquement toutes les demandes raisonnables de la défense. Afin d'éviter la présence de nombreux spectateurs qui va de pair avec les procès politiques en Afrique du Sud et pour que les moyens d'information ne donnent pas de comptes rendus, le procès de Zeph Mothopeng et de ses coaccusés se déroule dans une petite ville boer inconnue et ultra-conservatrice.

37. Faisant preuve d'une insensibilité et d'un esprit de vengeance sans précédent, le ministère public a inscrit, parmi les 86 personnes nommées comme conspirateurs dans cette affaire, quatre personnes qui ont de toute évidence été torturées à mort pendant leur détention. Il s'agit du Dr Naboth Ntshunsha, d'Aaron Khoza, de Samuel Malinga et de Bonaventura Malaza, qui n'avait que 18 ans lorsqu'il est mort. Mangaliso Sobukwe, qualifié dans l'acte d'accusation de "dirigeant général du Pan Africanist Congress", et Potlako K. Leballo, qualifié de "dirigeant en second après Sobukwe", figurent en tête de la liste des 86 conspirateurs qui ne comparaitront pas devant le tribunal.

38. D'autres procès contre des personnes accusées de favoriser les objectifs du Pan Africanist Congress, c'est-à-dire de vouloir renverser par la violence le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, sont en cours ou vont commencer à Pietermaritzburg, Durban, Johannesburg, East London et Umtata. Nous avons appris que d'autres, parmi les milliers de détenus, passeront en jugement. Ceux qui sont accusés et qui comparaissent actuellement risquent d'être condamnés à la peine de mort au titre du *Terrorism Act*. En nous fondant sur l'expérience du célèbre procès des neuf de la SASO, nous savons que même si les avocats de la défense gagnent le procès la police de sécurité peut remettre leurs clients en détention et les faire comparaître à nouveau devant les tribunaux en utilisant les mêmes preuves.

39. A notre avis, notre exposé démontrant que ces procès politiques sont une pure farce et un travestissement de la justice est donc bien fondé. Compte tenu des innombrables avertissements que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont donnés à l'Afrique du Sud, nous affirmons qu'il serait futile de couronner le débat actuel avec des condamnations de routine. L'année dernière, le Conseil a enfin pris la décision qui aurait dû être prise 14 ans auparavant. Au titre du Chapitre VII de la Charte, on a imposé contre l'Afrique du Sud de l'*apartheid* un embargo obligatoire sur les armes. Nous espérons que cette même logique qui a amené le Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux à appuyer enfin cette mesure les amènera à appuyer cette fois-ci des mesures beaucoup plus rigoureuses.

40. Nous demandons l'imposition immédiate, en vertu du Chapitre VII de la Charte, de sanctions économiques contre le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Quant à ceux qui ne reconnaissent pas que le peuple azanien et son mouvement de libération nationale doivent avoir recours à la violence révolutionnaire pour éliminer la violence réactionnaire du colonialisme de l'*apartheid*, alors même qu'ils

reconnaissent la justesse de notre cause, ou du moins le disent, on ne peut pas leur permettre de s'abriter derrière des condamnations ronflantes ou des embargos sans efficacité aucune. Refuser d'avoir recours à la seule tactique non violente — les sanctions économiques — qui peut avoir l'effet le plus considérable en appuyant notre juste lutte, c'est se rendre vulnérable à l'accusation légitime d'hypocrisie et de mensonge.

41. Je tiens à redire que les procès politiques en Afrique du Sud sont de la pure comédie. Néanmoins, on ne saurait les prendre à la légère, car on y a recours pour des motifs politiques sinistres. Par le truchement de ces procès, le régime de Vorster s'efforce de faire une grande publicité à l'efficacité de sa police de gestapo afin d'intimider le peuple azanien. Qui pis est, ces procès sont utilisés en manière de génocide pour exterminer les dirigeants azaniens et d'autres patriotes qui ne se prêtent pas aux compromis, afin de pouvoir imposer au peuple les marionnettes des bantoustans. Ces procès font partie intégrante de la campagne impitoyable menée pour que fonctionne le colonialisme de l'*apartheid*.

42. L'héroïque résistance de nos étudiants et des grandes masses populaires depuis le 16 juin 1976 a été un coup violent porté contre l'ordre prévu par l'*apartheid*. Les massacres, les détentions, les tortures, le bannissement et les procès, ce sont les représailles de Vorster. Les sacrifices consentis par notre peuple, ce sont des milliers de morts, des milliers de détenus, des milliers d'interdits de séjour et des milliers d'exilés. Depuis deux ans, toute une génération est privée d'enseignement à Soweto parce que le régime refuse à ces enfants l'éducation universelle qu'ils recherchent. Des petits enfants ont dû fuir à l'étranger pour sauver leur vie, ce qui a entraîné la création d'une communauté d'exilés constituée par certains des plus jeunes personnes, de mémoire d'homme, ayant dû fuir leur patrie.

43. Parlant de ceux dont les procès se déroulent actuellement et qui pourraient échapper à une sentence de mort pour être condamnés à la prison à vie, Jon Blair nous rappelle, dans le *Times* de Londres du 24 janvier, que par "prison à vie" on entend "vie tout entière" en Afrique du Sud, et il poursuit en ces termes :

"Compte tenu de l'accroissement énorme de la population pénitentiaire au cours des 18 derniers mois . . ., plusieurs centaines de jeunes étudiants noirs militants fréquentant des écoles secondaires ou des universités . . . ne connaîtront plus jamais la liberté si les Sud-Africains peuvent agir à leur gré en la matière."

Nous demandons au Conseil de sécurité de nous aider à faire en sorte que les Sud-Africains ne puissent agir à leur gré en la matière. C'est un appel fervent que nous lui lançons.

44. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais citer un texte que vous avez adressé, en votre qualité de président du Comité spécial contre l'*apartheid*, au Fonds international d'échanges universitaires, à Genève. Vous avez dit notamment :

"Le Comité spécial désire vivement que le mouvement de solidarité internationale avec le peuple en lutte de

l'Afrique du Sud se développe d'urgence pour être à la hauteur du courage et des sacrifices des combattants de la liberté et au niveau des exigences de la situation actuelle."

45. On ne saurait trop souligner le courage de nos compatriotes, et j'ai exposé les exigences de la situation actuelle qui intéressent le Conseil. Je voudrais, pour conclure, dire aux membres du Conseil et au monde tout entier que l'oppression de l'*apartheid* et l'exploitation de l'impérialisme nous infligent des blessures graves et profondes. La souffrance que nous endurons en raison de l'oppression et de l'exploitation se prolongera bien au-delà du jour inévitable où l'Azanie sera libérée. A ce moment-là, nous n'oublierons pas qui a fourni les armes à l'ennemi qui nous inflige ces blessures, tout comme nous n'oublierons jamais ceux qui nous ont donné des armes pour que nous puissions mettre fin aux assauts du colonialisme de l'*apartheid*.

46. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des membres africains du Conseil, je voudrais soumettre à l'examen du Conseil deux projets de résolution présentés conjointement par les trois membres africains — le Gabon, Maurice et le Nigéria — et distribués sous les cotes S/12547 et S/12548. En présentant ces projets de résolution, leurs auteurs ont parfaitement conscience du malaise que ressentent certaines des délégations qui pensent que la série actuelle de débats sur la question inscrite à l'ordre du jour n'est peut-être pas le meilleur moment de les soumettre à un vote. Etant donné l'aggravation de la situation en Afrique du Sud et l'attitude intransigeante du régime minoritaire raciste dans le pays, ma délégation ne peut ressentir autre chose qu'une douloureuse déception en voyant à nouveau cette manifestation de réticence à prendre des mesures décisives, encore que tardives, à ce sujet. Dans ces circonstances, les auteurs, après consultations avec les membres non alignés du Conseil et mus par un esprit de coopération et l'espoir d'obtenir l'unanimité, envisagent d'aller au-devant des désirs de ces délégations à l'heure actuelle.

47. Néanmoins, pour des raisons qui apparaîtront par la suite, je vais expliquer les principales dispositions des projets de résolution, ce qui est à peine nécessaire puisque, il y a un peu plus de 10 mois, j'ai déjà eu le devoir de présenter quatre projets de résolution similaires au Conseil et que, depuis lors, celui-ci a adopté deux résolutions concernant l'Afrique du Sud. Qui pourrait, en son âme et conscience, affirmer après cela que les dispositions des projets de résolution actuels sont ambiguës, dépourvues de clarté ou de bon sens ? Cependant, dans les deux projets de résolution soumis au Conseil, les auteurs demandent à ce dernier de rappeler ses résolutions 417 (1977) et 418 (1977) et de prendre acte de la résolution 32/105 adoptée par l'Assemblée générale les 14 et 16 décembre 1977. Dans le projet de résolution S/12547, nous demandons également au Conseil de prendre en considération la lettre en date du 19 janvier 1978 adressée au Secrétaire général par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* et distribuée sous la cote S/12536. Dans le même projet de résolution, il n'est que juste que le Conseil exprime sa profonde préoccupation devant la violence et la répression brutale qui persistent de la part du régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud contre la population noire et tous les

adversaires de l'*apartheid*; la série intensifiée de procès arbitraires en vertu de lois racistes et répressives prévoyant la peine de mort, la proclamation de la prétendue indépendance d'un autre bantoustan et la menace générale pour la paix et la sécurité internationales qui résulte de la politique et des actes du régime.

48. En conséquence, nous demandons au Conseil d'adopter ce projet de résolution, dont le dispositif contient sept paragraphes, en temps opportun et le plus tôt possible. Dans le paragraphe 1, le Conseil réaffirme purement et simplement ses résolutions 417 (1977) et 418 (1977), et dans les paragraphes 2, 3 et 4 il se réfère simplement à des questions déjà énoncées dans les alinéas de préambule. Etant donné que le sujet de ces alinéas du préambule apparaît déjà dans ceux des deux résolutions adoptées récemment en la matière par le Conseil, les auteurs pensent qu'aucune délégation ne devrait avoir de mal à accepter les paragraphes du dispositif qui les prennent pour base. Le paragraphe 5 contient un rappel de certaines des exigences contenues au paragraphe 3 de la résolution 417 (1977), mais nous estimons que le Conseil doit également demander qu'il soit mis fin à tous les procès politiques dans le pays. Nous croyons aussi que le Conseil devrait se réunir bientôt pour réexaminer toute la question, et la date du 21 mars 1978 citée au paragraphe 6 semble à nos yeux donner au régime sud-africain un temps raisonnable pour réagir aux exigences et demandes qui lui sont adressées, de même qu'à ceux qui se livrent à un dialogue avec le régime et qui auront le loisir d'achever les démarches ou manoeuvres actuelles avec les dirigeants de ce régime. Le paragraphe 7 est clair et se passe d'explications supplémentaires.

49. Dans le projet de résolution S/12548, nous demandons au Conseil de prendre des mesures décisives conformément au Chapitre VII de la Charte. Il n'y a là rien de nouveau ni d'inquiétant. Le Conseil a déjà agi de la sorte en adoptant la résolution 418 (1977), et, depuis lors, la situation en Afrique du Sud ne s'est pas améliorée; en fait, elle n'a fait que se dégrader. Mais les dispositions de ce projet de résolution permettront au Conseil de porter un coup au centre sensible qui encourage le régime raciste d'Afrique du Sud à ne pas faire cas de l'opinion du Conseil, à se rire de l'opinion publique internationale et à faire échec aux aspirations de la majorité du pays — je veux parler du bastion économique qui s'enrichit des prêts étrangers, des investissements étrangers et du commerce étranger qui l'alimentent. Nous demandons l'interdiction des divers aspects de cette coopération économique. Au paragraphe 2 du dispositif, le Conseil se bornerait à prier instamment tous les Etats de reconsidérer toutes leurs relations actuelles, économiques et autres, avec l'Afrique du Sud. Il s'agit ici de donner à ces pays l'occasion de faire le bilan de leur engagement économique en Afrique du Sud et de préparer d'autres voies, si bien que, lorsque le moment sera venu de réagir à une rupture totale de cet engagement — et certains d'entre nous espèrent que les dirigeants de l'Afrique du Sud seront assez raisonnables pour l'empêcher —, il ne sera pas perdu de temps à faire les ajustements voulus. Le paragraphe 3 du dispositif est, lui aussi, clair et net.

50. Telles sont donc les principales dispositions des deux projets de résolution que les membres africains du Conseil

lui soumettent pour examen. Mais, au cas où un observateur pointilleux se demanderait pourquoi, puisque nous n'insistons pas sur un vote aujourd'hui, nous nous donnons la peine de les présenter officiellement, je tiens à souligner qu'en agissant de la sorte nous annonçons d'avance ce qu'est notre propos pour une autre occasion dans un avenir proche. L'intervalle devrait amplement permettre à tous ceux qui se livrent actuellement à des démarches ou à un dialogue quelconque d'achever ces activités. Nous ne voulons pas qu'on nous accuse d'agir à la hâte et nous espérons sincèrement que nous n'aurons pas non plus l'occasion d'évoquer l'idée de mesures dilatoires. En présentant les projets de résolution maintenant, nous donnons également par avance l'assurance aux dirigeants nationalistes d'Afrique du Sud et à la majorité déshéritée de ce pays que nous ne sommes pas insensibles à leurs aspirations. En temps utile, si les activités actuelles ne donnent rien de valable, notre ligne de conduite sera nettement tracée, car il faut limiter le temps pendant lequel le peuple d'Afrique du Sud peut rester asservi dans son propre pays, le temps pendant lequel les revendications fondamentales de la communauté internationale en vertu de la Charte peuvent être mises en échec par un Etat Membre et le temps pendant lequel les puissances spécialement responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte peuvent rester là à ne rien faire alors que l'objectif qui doit être l'objet de leurs soins est de toute évidence menacé.

51. Avec ces quelques paroles, je voudrais, au nom des membres africains du Conseil, demander à ce dernier de prendre acte des projets de résolution qui lui ont été soumis afin d'agir comme il convient à leur égard dans un avenir proche.

52. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisqu'il semble que cette séance du Conseil de sécurité doive être la dernière tenue sous ma présidence pour le mois de janvier, je tiens à dire quelques mots en ma qualité de représentant du NIGERIA.

53. Dans sa déclaration du 26 janvier [2056^e séance], le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria, M. Garba, a indiqué à quel point la situation en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie représente un défi à l'Organisation des Nations Unies et a exposé la position du Gouvernement fédéral du Nigéria à cet égard.

54. Nous avons écouté Donald Woods dans cette salle [*ibid.*] et nous l'avons entendu nous dire que le régime de Pretoria considère que les délibérations du Conseil de sécurité constituent une plaisanterie. Qui sont les plaisantins ? a demandé le représentant de l'Inde.

55. Je crois que le trafic des armes vers l'Afrique du Sud a diminué depuis que la résolution sur l'embargo obligatoire sur les armes a été adoptée. Mais le fait que l'on ne puisse agir contre les sociétés transnationales et leur appétit de bénéfiques, quel qu'en soit le coût pour l'humanité et quel que soit le niveau de la dégradation des valeurs humaines que cela représente, constitue le véritable obstacle qui nous empêche d'aller de l'avant dans la tâche qui consiste à exercer une pression contre le régime sud-africain pour que celui-ci modifie sa politique.

56. Le fait que les assassinats se poursuivent en Afrique du Sud et que l'on continue à pendre les patriotes non seulement aggravera la situation — et c'est là un avertissement que je lance — mais entraînera des répercussions très graves. Entre-temps, le régime d'*apartheid* s'est refusé à abandonner son système d'"éducation bantoue" et de nombreuses écoles dans des endroits habités par les Noirs sont vides du fait que les enseignants ont donné leur démission et que les écoliers boycottent ces écoles. Le régime d'*apartheid* a proclamé ce qu'on appelle l'"indépendance" d'un autre bantoustan malgré la forte résistance du peuple africain et au défi de l'opinion publique mondiale. Le régime continue à avancer des prétendues propositions constitutionnelles, en dépit de l'opposition unanime de l'ensemble du peuple noir, afin de priver la majorité africaine de tous droits politiques, et cela à tout jamais. Le régime a promulgué des lois qui font qu'il est même impossible d'accorder une aide humanitaire aux familles des prisonniers politiques et des victimes de l'*apartheid*. Devant ce défi flagrant lancé par le régime d'*apartheid* et cette dégradation de la situation, le Conseil de sécurité a le devoir absolu d'agir.

57. Dans les trois territoires d'Afrique australe qui vivent sous la contrainte du régime de Pretoria, les racistes se sont efforcés, d'une façon frénétique, d'imposer de prétendues solutions visant à maintenir la domination raciste et à priver ceux qui luttent dans ces pays de leur droit inaliénable de démanteler les structures de l'*apartheid*, du racisme et du colonialisme et d'édifier une nouvelle société fondée sur le principe de l'égalité de l'homme.

58. En Rhodésie, nous sommes les témoins d'une farce que l'on appelle un règlement interne parrainé par le régime illégal, qui continue à survivre grâce à l'attitude équivoque de la Puissance administrante et à l'incapacité du Conseil de prendre de nouvelles mesures.

59. En Namibie, la puissance illégale d'occupation s'efforce d'arrêter le processus de l'autodétermination.

60. En Afrique du Sud, le régime d'*apartheid* s'efforce de consolider la domination raciste par l'imposition de la bantoustanisation et l'exclusion de la majorité africaine de tout semblant de pouvoir.

61. Au cours de l'année écoulée, les Etats africains ont manifesté leur préférence pour des solutions justes et pacifiques en se félicitant des initiatives prises par les puissances occidentales pour parvenir à des solutions négociées. Nous avons dit à maintes reprises que les puissances occidentales, qui ont renforcé la domination raciste en Afrique australe, ont les moyens d'empêcher que le conflit ne s'élargisse si elles sont vraiment disposées à prendre des mesures efficaces contre les régimes racistes. L'un des membres du Conseil a demandé hier que l'on prenne une initiative à ce sujet. Mais toute solution négociée doit absolument s'inscrire dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

62. L'Afrique, qui a souffert d'une occupation où les chicaneries et la puissance militaire allaient la main dans la main, restera vigilante pour que les peuples qui luttent en Afrique australe ne soient pas privés éternellement des

fruits de leur lutte par des manoeuvres racistes. Il ne saurait exister de paix ni de règlement durable tant que le peuple n'aura pas acquis son droit à l'autodétermination authentique en conformité avec les résolutions de l'ONU, et l'Afrique ne relâchera pas ses efforts avant qu'une telle décision n'intervienne.

63. Les Etats africains ont prié le Conseil de sécurité de réexaminer la question de l'Afrique du Sud en raison du défi lancé par le régime d'*apartheid* contre les résolutions adoptées à l'unanimité le 31 octobre et le 4 novembre 1977. Les faits sont très clairs. Le régime d'*apartheid* n'a fait qu'augmenter la répression et a tué un bon nombre de manifestants pacifiques contre l'*apartheid*. Il a assassiné davantage encore de détenus politiques. Il s'est lancé dans une série de procès au titre de la loi sur le terrorisme, tristement célèbre, qui stipule une sentence minimum de cinq ans d'emprisonnement et va jusqu'à inclure la possibilité de la peine de mort. Il s'efforce d'avoir recours à des "assassinats judiciaires" dans un vain effort pour freiner la lutte croissante contre l'*apartheid*.

64. Le Conseil ne saurait se contenter de condamner les crimes de ce régime et lui donner ainsi du temps pour persister dans cette voie et élaborer ses plans diaboliques de bantoustanisation, comme nous avons pu le constater il y a quelques semaines à peine.

65. Les Etats africains ont estimé que la résolution 418 (1977) demandant l'embargo sur les armes ne saurait avoir de valeur que dans la mesure où elle constitue une mesure initiale dans un programme de sanctions. Dans les projets de résolution que vient de présenter le représentant de Maurice [S/12547 et S/12548], les Etats africains proposent, à titre d'étape supplémentaire, l'adoption par le Conseil de sécurité d'une mesure obligatoire pour mettre fin à tous nouveaux investissements en Afrique du Sud. Dans sa résolution 32/105 O du 16 décembre 1977, l'Assemblée générale a décidé, sans voix contre et avec l'abstention des cinq membres occidentaux du Conseil seulement, que les investissements étrangers en Afrique du Sud "encouragent et favorisent la politique d'*apartheid*" en Afrique du Sud. L'Assemblée a déclaré qu'elle était convaincue que la cessation de nouveaux investissements étrangers marquerait un progrès important dans la lutte contre l'*apartheid*.

66. Ma délégation voudrait souligner que les investissements étrangers et les prêts financent l'appareil militaire et répressif de l'Afrique du Sud et facilitent l'accumulation d'armes par le régime d'*apartheid*. Nous savons tous que c'est la vérité. Il y a une corrélation très claire entre l'escalade du budget militaire du régime de Pretoria et le courant de fonds vers l'Afrique du Sud. Je ne veux pas citer de statistiques car nous en avons parlé maintes et maintes fois.

67. Le strict minimum de la part du Conseil de sécurité devrait être d'arrêter tous les investissements et tous les prêts à destination de l'Afrique du Sud, qui encouragent le régime d'*apartheid* dans sa politique criminelle et lui fournissent les armes de meurtre à la fois en Afrique du Sud et dans les pays africains voisins, ainsi que dans les pays otages de Rhodésie et de Namibie.

68. Nous notons qu'en 1977, s'il y a eu des sorties de capitaux d'Afrique du Sud, plusieurs sociétés transnationales ont continué d'augmenter leur participation dans ce pays. La société Ford est un exemple. Je peux me dispenser d'entrer dans le détail après ce qui s'est passé il y a quelques jours. Il n'est donc pas étonnant que la radio de Johannesburg se soit vantée, le 19 janvier, du fait que l'Afrique du Sud pouvait mépriser l'opinion mondiale puisque les hommes d'affaires américains et autres y élargissaient leurs opérations. Il s'agissait de Ford et d'autres sociétés transnationales qui ont pris des décisions récentes dans ce sens et qui ont l'intention de renforcer leurs investissements en Afrique du Sud.

69. Au cours de ce débat, nous avons entendu M. Donald Woods lancer un appel en faveur de sanctions économiques efficaces contre l'Afrique du Sud. Les rapports en provenance de ce pays indiquent que même les dirigeants noirs dans les institutions de l'*apartheid* ont estimé qu'il était impérieux pour la communauté internationale d'adopter des sanctions économiques. Il est temps que le Conseil de sécurité cesse de se contenter de simples condamnations et adopte des mesures effectives. Nous lançons un appel aux puissances occidentales qui se sont opposées jusqu'ici à une telle action pour qu'elles réévaluent leur politique et agissent en conformité avec les valeurs fondamentales qu'elles professent. Si elles refusent d'agir, elles assumeront la grave responsabilité de l'escalade de la violence en Afrique du Sud et de ses répercussions.

70. Les puissances occidentales n'ont pas hésité à imposer des sanctions économiques contre d'autres pays. Nous ne parlons même pas ici des sanctions économiques qui ont été imposées et de certaines qui ont été envisagées par le Congrès des Etats-Unis contre tel ou tel pays africain dont tel ou tel dirigeant ne plaisait pas. Les mêmes raisons ne sont pas invoquées lorsqu'il s'agit de l'Afrique du Sud, où il existe un régime dont seuls les Blancs bénéficient. Trouver des excuses pour s'opposer à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud serait malhonnête et peu en rapport avec certaines professions de foi. Pensez au café. Pensez à l'Ouganda.

71. Nous sommes très déçus que les puissances occidentales — à l'exception du Canada, qui a déjà pris certaines mesures, et je parle donc des quatre autres puissances occidentales — se soient abstenues jusqu'ici de participer à ce débat.

72. Les initiatives des puissances occidentales sont invoquées une fois de plus. On nous parle de la stratégie de la carotte et du bâton. Nous pensons qu'on a eu trop souvent recours à la carotte et que le bâton est oublié. Le moment est venu pour moi de vous lancer un avertissement.

73. Aucune discussion pour le compte de la paix ne doit permettre qu'une action internationale positive soit retardée contre le régime raciste, car c'est cela le bâton. On nous parle de pressions pour venir à bout d'Ian Smith, mais personne n'a parlé de pressions dans le contexte des présents entretiens. Lorsque nous essayons de juguler les opérations militaires en Rhodésie, il ne faut pas invoquer les négociations afin de donner davantage de temps aux régimes racistes pour renforcer leur position.

74. C'est avec réticence que je suis intervenu, craignant d'être accusé de profiter de la présidence plutôt que d'attendre de pouvoir parler en tant que membre du Conseil de l'autre côté de la table. Quoi qu'il en soit, je demande aux représentants de faire preuve d'indulgence et de me laisser faire certaines observations en ce qui concerne la Rhodésie, question qui est directement liée, vous le savez, à celle de l'Afrique du Sud.

75. Il est bien connu de tous que le régime raciste de Pretoria, plus que tout autre élément, a fait obstacle aux sanctions obligatoires imposées par cet organe contre la Rhodésie. Pis encore, ce sont ces racistes qui ont fourni le combustible pour les Mirage et les bombardiers de Smith responsables il y a un mois à peine de la destruction de vies humaines et de biens à l'intérieur du Mozambique, Etat libre, indépendant, souverain et Membre de l'ONU, en violation flagrante des principes sacrés de la Charte. Ce n'est pas un incident isolé; il s'agit d'une suite d'incidents de harcèlement et de bombardement contre un pays indépendant pauvre. Par conséquent, nous ne pouvons que nous sentir très déprimés de voir que, même face à de telles atrocités, les puissances occidentales hésitent sur la question de prendre de simples mesures, y compris des sanctions économiques parfaitement légitimes qui imposeraient au Gouvernement sud-africain une lourde responsabilité vis-à-vis du régime minoritaire illégal de Rhodésie s'il continuait de l'appuyer.

76. En Rhodésie même, après une décennie entière d'inaction de la part du Royaume-Uni, c'est parce que les patriotes du Zimbabwe, frustrés par des années de mensonges, ont décidé de prendre les armes et de conquérir sur le champ de bataille ce qui leur échappe autour d'une table de conférence depuis si longtemps que nous assistons tout d'un coup au revirement d'une situation qui est tout à fait contraire à la réalité politique en Rhodésie. Nous sommes stupéfaits de voir qu'on demande à ceux qui ont pris les armes pour lutter pour la liberté, l'égalité et la dignité humaine pour l'ensemble du peuple de rendre ces armes et de se soumettre aux autorités mêmes qui, depuis près de 13 ans, sont demeurées insensibles à l'oppression brutale dont elles se sont rendues coupables sous la direction d'un individu qui a battu tous les records de fausses promesses, de mensonges, de brutalité et de harcèlement à l'égard de la majorité de la population africaine.

77. Il est grand temps de mettre fin à cette farce, et j'adresse personnellement un appel aux Occidentaux pour leur demander de coopérer avec le Conseil dans une dernière tentative de sauver la crédibilité et l'image du Conseil en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales. Des mesures concertées doivent donc être prises par cet organe pour éviter la confrontation raciale vers laquelle semble glisser l'Afrique australe sous les régimes de Smith et de Vorster. Si les puissances occidentales choisissent d'aider le Conseil pour atteindre cet objectif, la postérité défendra leur position; sinon, l'histoire relatera de façon impartiale les événements — par exemple, l'esclavage de la population africaine, l'oppression et l'exploitation coloniales et néo-coloniales — et les générations futures seront juges. Le dossier des siècles d'oppression du peuple noir se sera simplement enrichi d'un élément de plus.

78. Pour conclure, je voudrais réaffirmer que le Nigéria, conformément à ses responsabilités de membre du Conseil de sécurité, continuera à oeuvrer en faveur d'une action internationale sous l'égide du Conseil.

79. Je reprends maintenant la parole en tant que PRÉSIDENT du Conseil.

80. La prochaine séance du Conseil pour continuer l'examen de la question de l'Afrique du Sud sera fixée par le Président du Conseil pour le mois de février après consultations avec les autres membres du Conseil.

La séance est levée à 12 h 50.